



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019-45		
<b>Séance plénière du 25 juin 2019 Présidence : Serge Muller</b>	<b>Objet</b> : opportunité de classement de la Forêt du Bischenberg à Bischoffsheim (67)	<b>Vote</b> : Favorable

### Contexte

La commune de Bischoffsheim propose à la Région le classement de la forêt du Bischenberg en Réserve Naturelle Régionale.

Le site projeté pour la réserve couvre une superficie de 54,3 ha, il fait partie des collines sous-vosgiennes. Il constitue l'un des trois derniers ensembles collinéens calcaires boisés d'Alsace et l'un des plus grands ensembles forestiers thermophiles (Chênaie pubescente et fruticées subméditerranéennes et atlantiques – Prunelliers et Troènes) de l'Est de la France. A cela s'ajoute la présence de quelques pelouses sèches calcicoles et de parcelles de vergers.

Le site est répertorié à l'inventaire Natura 2000, classé en ZNIEFF de type 1, il fait l'objet d'un classement en site inscrit. Le site s'inscrit dans le cadre du réservoir de biodiversité RB 40 identifié dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique établi en 2014.

L'ensemble du site du Bischenberg fait l'objet d'une politique de protection active menée par un ensemble d'acteurs. Un Espace Naturel Sensible de 35,56 ha jouxte la forêt du Bischenberg et certaines parcelles situées dans le projet de réserve y sont incluses (parcelles non forestières). Le site héberge une importante diversité floristique et faunistique.

Les terrains sont en totalité propriété de la commune.

La forêt communale du Bischenberg est en grande partie soumise au régime forestier et donc gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Quelques parcelles prairiales incluses dans le périmètre du projet sont gérées par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

Depuis 2018 la commune a fait le choix d'abandonner l'exploitation sylvicole (à l'exception des interventions pour raison de sécurité).

Afin de conforter la quiétude du site, la commune a également engagé le retrait de certains équipements (parcours de santé, aire de jeux).

### Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN un avis d'opportunité sur le classement en Réserve Naturelle Régionale de la forêt du Bischenberg à Bischoffsheim.

### Supports de réflexion

- Dossier de demande de classement élaboré par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace en août 2018; 56p.
- Fiche inventaire typologique (site d'intérêt écologique du Bischenberg).
- Grille d'aide à la décision pour le classement d'un site en RNR remplie par les services de la Région Grand Est.

## Analyse du CSRPN

Les collines calcaires sous-vosgiennes constituent l'un des hot-spot de la biodiversité de l'Alsace. Cependant, la protection des collines calcaires est faible et les sites protégés le sont essentiellement grâce au Conservatoire des Sites Alsaciens. Il n'y a pas de protection réglementaire forte de ces collines si ce n'est les Réserves Naturelles Régionales du Bollenberg au Sud et du Bastberg de Bouxwiller au Nord.

La colline du Bischenberg est située à 60 km au Nord du Bollenberg et à 40 km au Sud du Bastberg. Elle constitue un maillon essentiel de la trame verte des collines calcaires. De plus, il s'agit d'une des collines les plus méridionales du champ de fractures de Saverne. Enfin, le Bischenberg est l'un des seuls sites forestiers d'un ensemble de collines qui comprend notamment le Mont de Rosenwiller, le Jesselberg, le Scharrachberg, le Ramelsberg et le Koppe. La plupart de ces sites sont protégés par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

La caractéristique écologique de ce site est la présence d'une forêt à Chêne pubescent. Il n'y a que deux autres forêts à *Quercus pubescens* sur les collines sous-vosgiennes, au Florimont d'Ingersheim et au sommet de la colline de Sigolsheim. D'autres groupements à *Quercus pubescens* se situent au Nord de la Forêt de la Hardt. Le Chêne pubescent y est en mélange avec le Charme et l'Erable champêtre.

La structure de cette forêt n'est pas prise en compte dans l'évaluation patrimoniale, car il s'agit, en partie, d'une forêt sub-méditerranéenne de type « forêt claire » selon la classification physionomique de la végétation. Cette forêt se caractérise par la faiblesse en gros bois et une voûte forestière qui ne recouvre pas totalement le sol, ce qui entraîne une strate herbacée et une strate arbustive importante et quasi-continue, typique de forêts méditerranéennes. De plus, le traitement traditionnel de ces forêts était le taillis. Cette structure forestière peu dense, rare, ne se retrouve que dans les forêts du Nord de la Hardt, dans les forêts des tourbières et dans les hêtraies sommitales des Vosges. Ce type de structure forestière ouverte entraîne un peuplement aussi bien entomologique qu'ornithologique remarquable que l'on ne retrouve pas dans les forêts denses.

Un autre type de végétation non pris en compte dans l'évaluation environnementale, est la fruticée, groupement arbustif dense et souvent pérenne. Les fruticées des collines calcaires sont très anciennes, le nombre d'espèces arbustives est corrélé avec leur âge d'après des travaux sur les haies arbustives. Ces fruticées pourraient avoir un millier d'années.

Les espèces patrimoniales citées proviennent souvent d'observations anciennes. Il faudrait les réactualiser, et rechercher notamment, en plus des espèces citées (*Anemone sylvestris*, *Fumana procumbens*, *Gentiana ciliata*, *Rosa gallica*, etc), les espèces *Dactylorhiza viride* au Kilbs, *Ajuga chamaepitys*, *Crepis praemorsa*, *Melampyrum cristatum*, *Odontites luteus*, *Pulsatilla vulgaris*, *Veronica opaca*, que l'on pourrait trouver en forêt, en lisière, ou dans les pelouses voisines.

Dans les critères stratégiques, il faudrait réévaluer les menaces avérées ou potentielles. Bien qu'il n'y ait plus de menaces à court ou à moyen terme, il faut souligner qu'un habitat exceptionnel, les pelouses du Mont National, situées à moins d'un kilomètre au Sud, ont été totalement détruites au cours des années 1960 et que le Centre de formation du Crédit Mutuel, construit également vers les années 1970, est situé en bordure immédiate de ces forêts. Il y avait donc une forte pression d'urbanisation de ce site. L'ensemble des sites naturels des collines sous-vosgiennes reste toutefois sous tension, entre extension du vignoble et urbanisation.

L'expérimentation de nouvelles techniques de gestion peut également être intéressante. L'ONF a arrêté la gestion de ces forêts en 2018. Il serait utile de suivre l'évolution de cette chênaie claire à chêne pubescent, en particulier en liaison avec le réchauffement climatique. Sur d'autres sites proches, comme sur la colline de Rosenwiller, le Chêne pubescent serait en voie de remplacement par le Chêne sessile (ou par des hybrides entre ces deux espèces). Une étude génétique des populations de Chêne pubescent devrait également être menée.

## **Avis du CSRPN**

Le CSRPN donne un avis d'opportunité favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale de la forêt du Bischenberg à Bischoffsheim (Bas-Rhin). La Réserve permettra de sauvegarder un type forestier rare et remarquable : la forêt claire et thermophile à *Quercus pubescens*.

Le CSRPN recommande néanmoins que le projet de Réserve Naturelle Régionale soit plus ambitieux et intègre les sites voisins analogues gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens et ceux propriété du Département du Bas-Rhin.

### **Recommandations**

Le CSRPN suggère à la Commune et à la Région :

- d'étudier les différentes alternatives possibles au projet de classement en Réserve Naturelle Régionale, notamment de présenter et de discuter les avantages et/ou les inconvénients des autres types de protection : la création d'une Réserve Naturelle Nationale, la mise en place d'une Réserve Biologique Dirigée ou Intégrale de la forêt ou l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Quelles sont les contraintes du statut actuel de forêt soumise au régime forestier et du Code forestier sur le projet de Réserve Naturelle Régionale ? Le CSRPN souligne cependant que le statut de Réserve Naturelle Régionale proposé par la Région Grand Est permet une valorisation patrimoniale et pédagogique importante et souhaitable, c'est pourquoi il est favorable à ce statut de classement.
- de joindre au projet actuel l'ensemble des sites voisins gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens. Ces parcelles du CSA sont essentiellement des pelouses, des fruticées et des prairies. Elles forment, avec la forêt, un ensemble cohérent et dynamique d'un très grand intérêt écologique. L'Espace Naturel Sensible du Département du Bas-Rhin, situé à l'Ouest du projet de Réserve, devrait également être inclus ou associé au projet.
- d'associer l'Office National des Forêts, le Département du Bas-Rhin et le Conservatoire des Sites Alsaciens à la demande de classement afin de présenter un projet d'ensemble pour une Réserve Naturelle associant les divers habitats patrimoniaux de la Colline du Bischenberg.
- de compléter les observations floristiques et faunistiques et en particulier de vérifier la persistance des espèces patrimoniales mentionnées anciennement et non précisément localisées.
- de prendre en compte les travaux existants cités dans la bibliographie donnée en annexe.

Fait le 25 juin 2019

Le président du CSRPN



Serge Muller

## Annexe bibliographique

- Hauschild, R., Michaux, C., 1999. *Cartographie et hiérarchisation phyto-écologique des zones AOC viticoles bas-rhinoises entre Marlenheim et Châtenois*. Tome 1 : Méthodologie et résultats. Tome 2 : Annexes. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DIREN-Alsace, ONF-Direction régionale Alsace.
- Heidmann, P., 1954. Le Mont National d'Obernai et le Bischenberg (suite). *Bull. Club Vosgien*, 4 : 10-12.
- Heidmann, P., 1954. Le Mont National d'Obernai et le Bischenberg. *Bull. Club Vosgien*, 1 : 2-6.
- Heidmann, P., 1955. *Die Nationalberg von Obernai und der Bischenberg*. Eine naturwissenschaftlich-biologische Studie und ein Führer für Naturfreunde und Touristen. Obernai, : 1-19.
- Heidmann, P., 1955. Le Mont National d'Obernai et le Bischenberg (suite). *Bull. Club Vosgien*, 1 : 8-12.
- Heidmann, P., 1955. Le Mont National d'Obernai et le Bischenberg (suite). *Bull. Club Vosgien*, 2 : 15-19.
- Hoff, M., 1978. La végétation des collines calcaires sous-vosgiennes. In : « *Vignoble et collines* ». Coll. La Nature en Alsace. Ed. Mars et Mercure, Wettolsheim, : 9-23.
- Hoff, M., 1978. Les collines calcaires sous-vosgiennes. In : « Les Vosges Haut-Rhinoises. (Vie et Richesses naturelles) » 1<sup>ère</sup> partie. *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 770, (2) : 17-33.
- Hoff, M., 1978. *Succession et sylvigénèse dans deux séries de végétation en Alsace*. Thèse de Doctorat de Spécialité (3<sup>ème</sup> cycle) en Sciences Biologiques, Option Ecologie Végétale Université Louis Pasteur, Strasbourg, figs., : 1-165.
- Hoff, M., 1983. 4. *Ecologie et groupements végétaux*. Chapitre « *Collines sous-vosgiennes* ». In : « *Encyclopédie de l'Alsace* ». Editions Publitotal, Strasbourg, 3 : 1821-1823.
- Theuret, L.R., 1962. *Notice explicative de la carte des groupements végétaux des collines calcaires sous-vosgiennes des environs d'Obernai (Bas-Rhin)*. CNRS, Centre d'Etudes Phytosociologiques et écologiques, Montpellier. : 1-8 + 1 carte. Notice et carte numérisées.